



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr

<http://www.snui.fr>

N° 13

Supplément au bulletin n°13 MARE FISCUM, MARE NOSTRUM, J'Y SNUI, J'Y RESTE Bulletin de liaison du Comité

JUIN 2008

LE CONGRES DE LA FGR-FP A NANCY LES 10-11-12 JUIN REUNIRA PLUS DE 300 DELEGUES

Les délégués à ce congrès représentent d'une part les syndicats membres et d'autre part ceux qui ont été élus par les assemblées générales des sections départementales.

Les 99 Syndicats qui sont membres de la FGR, seront représentés par 101 Délégués qui disposeront de 171 Mandats. Cette répartition est fonction du nombre d'adhérents et le SNUI qui est la cinquième organisation en nombre d'adhérents a droit à 4 Délégués et 7 Mandats.

Quant aux Sections Départementales elles seront représentées par 202 Délégués avec 364 Mandats qui sont également déterminés en fonction du nombre d'adhérents.

A ces délégués, il faut ajouter en qualité de participants de droit au congrès, les membres de la Commission Exécutive Nationale et les membres du Bureau National de la FGR.

Quand vous recevrez ce bulletin 3 membres du bureau du CLR-SNUI vous représenteront en qualité de délégués du SNUI au congrès de la FGR. Ils seront porteurs des amendements qui ont été soumis à l'AG du CLR concernant les modifications revendicatives qui seront ensuite défendues par la FGR. Monique Clairet participera à la commission fonction publique, Philippe Bouffartigue sera membre de la commission Protection sociale, et Christian Steenhoudt est inscrit dans celle concernant la fiscalité. Par ailleurs Raymond Bodiguel sera également présent avec la double casquette de représentant du CLR et de membre de la Commission Exécutive Nationale de la FGR. Ayant exprimé son désir d'arrêter d'exercer ce mandat, c'est Christian Steenhoudt qui a présenté sa candidature pour le remplacer.

Au verso vous trouverez le nombre d'adhérents de la FGR par département. Dans ces chiffres sont compris les adhérents du CLR-SNUI et de nombreux camarades du CLR sont déjà membres des bureaux des structures départementales de la FGR.

Compte tenu de son nombre important d'adhérents, la FGR, qui est représentative dans toutes les structures institutionnelles et ce à tous les niveaux, est en capacité de défendre au mieux vos intérêts, et c'est pourquoi nous tenons à rappeler que lors de notre AG en mars dernier, il a été réaffirmé la nécessité qu'un maximum d'adhérents du CLR-SNUI s'investissent dans les bureaux départementaux de la FGR. Le poids que représente le nombre d'adhérents dans chaque département mérite que le SNUI participe à sa valorisation.